

06 mai 2022 -16:33

Appartient à [Conseil des ministres du 6 mai 2022](#)

Vision Rail 2040

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé le projet de Vision Rail 2040.

La Vision 2040 identifie les leviers qui permettront de créer les conditions d'un véritable shift modal, dans lequel le rail pourra jouer son rôle de colonne vertébrale d'un système de mobilité plus durable et conforme aux objectifs internationaux, nationaux et régionaux en matière de diminution des émissions de CO², d'amélioration de la mobilité, de diminution des embouteillages et d'accidents de la route et de soutien à l'économie. Le but poursuivi par l'adoption de cette Vision 2040 est de donner un cadre aux politiques ferroviaires à mettre en œuvre dans les 20 prochaines années. La Vision s'articule autour de quatre axes interdépendants : les ambitions générales pour le rail, les services à rendre aux utilisateurs clients du rail, l'impact du rail sur l'environnement et celui sur la mobilité au sens large.

L'un des enjeux principaux de la mise en œuvre de la Vision Rail 2040 est de permettre d'attirer et d'accueillir plus de voyageurs et plus de marchandises sur le rail. Cela se décline par la définition d'objectifs ambitieux de parts modales à atteindre à l'horizon 2040 à savoir 15% de part modale pour le transport de personnes (vs 8% aujourd'hui) et 20% de part modale pour le transport de marchandises (vs 12% aujourd'hui). Pour atteindre ces ambitions, le système ferroviaire belge agira pour développer les potentiels encore insuffisamment exploités et développera une stratégie visant à attirer et fidéliser de nouveaux utilisateurs du train, en développant un service qualitatif.

Au niveau du transport de passagers, cette attractivité passe notamment par le renforcement de l'offre en fonction des potentiels de demande les plus évidents, visant à terme une offre de base de 4 trains/heure à proximité des grandes villes et sur les axes les plus fréquentés et de 2 trains/heure sur le reste du réseau, étant entendu que le niveau d'offre sera défini sur base de l'ensemble des études et informations disponibles aux différentes étapes afin de pouvoir maximiser le transfert modal avec les moyens techniques et financiers disponibles.

L'attractivité passe aussi par un service ferroviaire connecté aux capitales européennes et un catalogue sillon avec une capacité réservée pour le fret. L'enjeu pour parvenir à proposer de tels niveaux d'offre est d'être capable de revoir progressivement notre manière d'exploiter nos infrastructures.

Enfin, la Vision aborde d'autres facteurs clés, indispensables pour atteindre les objectifs de la vision : accessibilité des gares, tarification attractive et simplifiée, confort du voyageur, sécurité, fiabilité etc.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité

Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 220 20 11

<https://gilkinet.belgium.be>

info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker

Porte-parole (FR)

+32 475 94 06 55

benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx

Porte-parole (NL)

+32 499 59 17 74

litte.frooninckx@gilkinet.fed.be